

**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE MARANGE-SILVANGE
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 octobre 2017**

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Pouvoirs : 2
Absents non excusés : 0
Absents excusés : 2

Date de convocation : Le 3 octobre 2017

Étaient présents : Mme Julie LAFFAY ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian SCHMITZ ; M. FORFERT Christian ; M. Nicolas ROQUEL ; Mme Véronique THILL ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; M. Claude NEVEUX

Absents excusés ayant donnés procuration : M. Gérard IMBS procuration à M. Dominique WEYANT ; Mme. Hélène FAVRE MONNET procuration à M. Christian SCHMITZ ;

Absents excusés : Mme Cindy DOS REIS, Mme Samira BEN SLIMA

Secrétaire de séance : Mme Roselyne KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil soit du 24 août 2017.

Madame le Maire a demandé aux membres du conseil Municipal de rajouter un point 8 – Avenants au Marché de la Transformation du Presbytère en Maire et Antenne Paroissiale

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assuré que le quorum était atteint.

DELIB 7.10-182/2017 : Acceptation de chèques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

Accepter un chèque de 812.49 € de Groupama, correspondant à la résiliation du contrat pour le véhicule 261 BWT 57.

Accepter un chèque de 712.30 € de LIXX BAIL trop perçu (photocopieur).

Accepter un chèque de 3 441.45 euros de GRAS SAVOYE, remboursement indemnités journalières, congés maladie

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le

Au registre suivent les signatures

Fait à Norroy Le Veneur, le 11 octobre 2017
Mme Le Maire, N.ROUSSEAU